DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE
DE

Roz-Landrieux

35120

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260930-26_09_54-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 30 septembre à 20h30. Date de convocation : 24/09/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELALANDE Éric, 1er adjoint du Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, Mme Sylvie FIZELIER, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, M. Olivier MOQUEREAU, Mme Virginie ROBINAULT, M. Éric LEDORMEUR, M. Régis ROBIN, M. Jonathan LAFAIX, M. Benoit ROUPIE, Mme Lise MAINSARD

Absents excusés : Mme Delphine GAUTIER pouvoir à M. Jonathan LAFAIX, M. François MAINSARD pouvoir à M. Éric DELALANDE, Mme Tiphaine LEBLAY pouvoir à Mme Delphine LARCHER

Secrétaire de séance : M. Jonathan LAFAIX

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Quorum : 8

N° 26-09-54 AFFAIRES SCOLAIRES : Règlements intérieur de la cantine et de la garderie

Madame Sylvie FIZELIER, adjointe chargée des affaires scolaires présente au Conseil municipal les projets de règlement intérieur de la cantine et de la garderie.
Ce document ayant notamment pour objet de fixer les règles générales relatives aux droits et devoirs des enfants, des agents mais aussi des familles, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la pause méridienne et de la garderie.

Considérant les corrections apportées et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie tels que présentés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement et tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance
M. Jonathan LAFAIX

1er adjoint au Maire,
M. Éric DELALANDE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.